



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 29

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot bas » liant la Ville de Tulle et l'Association Amnesty International

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Ville de Tulle met à la disposition d'associations ou de syndicats des locaux pour leur activité et que ces aides doivent être formalisées par la signature d'une convention,
- Vu sa délibération n°20 du 11 avril 2023 portant approbation de la convention de principe pour la mise à disposition de locaux communaux en faveur d'associations ou de syndicats,
- Considérant que l'Association Amnesty International occupe des locaux dans le bâtiment « Turgot Bas » sis Place de la Bride et a signé la convention requise,
- Considérant que cette association a indiqué qu'elle souhaitait résilier la convention qui la lie à la collectivité et ce, à compter du 31 décembre 2025,
- Vu l'avenant de résiliation afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot Bas » liant la Ville de Tulle et l'Association Amnesty International.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

La secrétaire de séance

Sandy LACROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 OCT. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 09 OCT. 2025

229 - 07/10/2025

**AVENANT DE RESILIATION
D'AUTORISATION POUR OCCUPATION
De LOCAUX à
« local TURGOT BAS»**

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de TULLE, agissant au nom et pour le compte de **la Commune de TULLE**
en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

D'une part,

Et :

L'association AMNESTY INTERNATIONALE

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

L'autorisation pour occupation de locaux situés, place de la Bride, « local TURGOT BAS
place de la Bride 19000 TULLE » sera résiliée dans tous ses effets au 31 décembre 2025.

Fait à Tulle, le 03 septembre 2025

L'Association « AMNESTY INTERNATIONALE »
Madame Barbara Boon

Le Maire,